

## Testament de Nasreddine Dinet

Sur l'ujet de mes obsèques  
mes dernières volontés sont les suivantes :

- 1°. Mes obsèques devront être musulmanes  
car, depuis plusieurs années, je suis sincère-  
ment converti à l'Islam, à la glorifica-  
tion duquel j'ai consacré toute mon œuvre  
et tous mes efforts.
- 2°. Mon corps sera être enterré dans le cime-  
tière Musulman de Bon-Saada pays da-  
ns quel j'ai passé la plus grande partie de  
mes bâleaux.
- 3°. Si mon désir a lieu dans un autre endroit,  
mon corps sera être ramené à Bon-Saada.  
Les frais du transport seront pris sur ma  
succession.
- 4°. S'il a lieu à Paris et s'il ne se trouve au  
cimetière Musulman priant pour prononcer sur  
mon corps les dernières prières, mes obsèques  
devront être seulement divisées en attendant  
les obsèques Musulmanes qui auront lieu à Bon-  
Saada.

— cette déclaration annule complètement toutes  
les dispositions que j'ai pu prendre à une date an-  
térieure —

Paris le 5 Decembre 1913 — Nasreddine Dinet.  
N. Dinet. artiste peintre.